



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le onze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le cinq février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

En début de séance, en hommage à Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Claudette ABBE-DAVOINE, Messieurs Julien AUFORT, Daniel DENERI, Mesdames Sandrine FOURNIER, Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Corinne LECORCHEY-DECARROZ à M. Julien AUFORT

Mr Clément BERRUEX à M. Bernard SEJALON

Mme Stacy LOPEZ à Mme Nadine CHAMBEL

Mr Julien LEBEY à Mme Amandine ROSSET

Mr Rémi BOUTROIS à M. Lionel CANON

Mr Bruno VICTOR-EUGENE à Mme Claudette ABBE-DAVOINE

Mr Pierre BOZZOLO à Mr Jean-Marc PEILLEX

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Etait absente et excusée : Madame Aurélie BIBOLLET (arrivée à 20h42, délibération n°035).

Etait absent : Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Bernard SEJALON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2026/015

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : UNITE PASTORALE DE L'AVENAZ – TRAVAUX DE COUVERTURE ET D'ETANCHEITE DU CORPS PRINCIPAL DU BATIMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028 – CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE « PAYS DU MONT-BLANC »

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

Délibération télétransmise le : 13 février 2026

Mise en ligne du 16 février au 16 avril 2026

Délibération exécutoire le : 16 février 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 11

N°2026/015

Coordination Générale – Direction Générale des Services

UNITE PASTORALE DE L'AVENAZ
TRAVAUX DE COUVERTURE ET D'ETANCHEITE DU CORPS PRINCIPAL DU BATIMENT
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE
SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2023-2028
CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE « PAYS DU MONT-BLANC »

Rapporteur : Madame Monique RACT, adjointe au Maire déléguée à l'Agriculture et à la gestion des forêts.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la couverture et de l'étanchéité du corps principal du bâtiment de l'unité pastorale de l'Avenaz.

Les travaux comprendront notamment, le remplacement des bois défectueux et la mise en place d'une couverture en tôle prélaquée ondulée identique à l'existant.

Il est rappelé que cet alpage est valorisé par une activité laitière caprine.

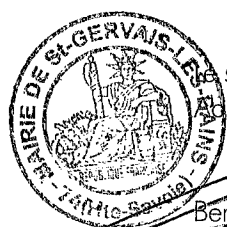
Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 55 834,44 euros HT, assistance SEA 74 comprise et que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Contrat Haute Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

ENTENDU l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'opération d'un montant de 55 834,44 euros HT,
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- **DE S'ENGAGER** à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- **DE S'ENGAGER** à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
- **DE S'ENGAGER** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible,
- **DE S'ENGAGER** à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.



Le secrétaire de séance,
Adjoint au Maire,

Bernard SEJALON



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

Jean-Marc PEILLEX